



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-57906>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-57906**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Grand port fluvio maritime de l'axe Seine -
Direction territoriale du Havre

Correspondant : WEYER Florian, Directeur Général Délégué

Adresse : Terre plein de la Barre, CS81413, 76067 LE HAVRE

Coordonnées :

Téléphone : 0232746958

Courriel : haropaportlehavremarches@haropaport.com

Adresse internet : <http://haropaport.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture d'une plieuse neuve motorisée et ses accessoires

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'objet du présent marché porte sur la fourniture d'une plieuse neuve motorisée et de ses accessoires pour les besoins de HAROPA PORT | Le Havre dans le cadre de la rénovation et l'adaptation du parc machines-outils du service des Equipements portuaires

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Se référer au R.C

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Se référer au R.C

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Se référer au R.C

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 16/06/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 24ACP07

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/> Type de marché de Fournitures : Code

NUTS : FRD22 Modalités d'ouverture des offres : Date: 16 juin 2025 Lieu : HAROPA PORT LE HAVRE

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 RouenCedex 1 Tél : 0232081270 Fax : 0232081271Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 RouenCedex 1 Tél :

0232081270 Fax : 0232081271Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Le délai de livraison de l'ensemble des

fournitures commence à courir à compter de la date fixée à la date de réception par le titulaire de

l'ordre de service. Le délai d'installation, de mise en service, de réalisation des essais et de la formation prise en main de l'équipement démarre à compter de la date de livraison de la machine par le titulaire.

Il sera convenu entre le titulaire et le Représentant du service des Equipements portuaires dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de livraison de l'équipement

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/05/2025